

Crédit immobilier : baisse record en mars 2016 : 1,51% sur 20 ans !

Article de la rédaction du 2 mars 2016

jeudi, 3 mars 2016 / **nicolas**

Crédit immobilier : baisse record en mars 2016 : 1,51% sur 20 ans !



Toutes nos banques partenaires ont annoncé au mois de mars une nouvelle baisse de leurs grilles de taux des crédits immobiliers destinés aux particuliers.

En Île-de-France, la baisse observée est bien plus importante que celle enregistrée le mois précédent. Les décotes de taux peuvent aller jusqu'à - 30 centimes sur toutes les durées et sur tous les profils emprunteurs. Signe que les banques soutiennent les marchés immobiliers et notamment la primo-accession.

Concrètement, les emprunteurs disposant d'un bon dossier et justifiant d'un apport personnel de 10% décrochent des taux « records », du jamais vu à ce jour :

7 ans 15 ans 20 ans 25 ans

0,77% 1,36% 1,51% 2,01%

A titre de comparaison, le mois dernier, un bon dossier pouvait obtenir un taux à 1,78% sur 20 ans. C'est-à-dire qu'en un mois de temps, à mensualité égale, un même emprunteur a augmenté son pouvoir d'achat de 5200 €.

Explications.

Cette nouvelle baisse s'explique par le recul de l'OAT 10 ans qui sert de base aux banques pour fixer leurs barèmes. Le 2 mars 2016, l'OAT s'établit à 0,5% contre 0,65% le 2 février 2016, soit une baisse de - 0,15 point en seulement 1 mois. Le discours accommodant prononcé fin janvier par le président de la Banque Centrale Européenne (BCE), Mario Draghi, n'a fait que confirmer cette tendance baissière. La prochaine réunion de la BCE se tiendra le 10 mars prochain, et le président devrait conforter les nouvelles mesures de soutien au crédit.

Pour les retardataires, sachez qu'il est encore temps de réaliser votre rachat de prêt immobilier ! Même ceux qui ont emprunté en 2014 voir en début 2015, peuvent prétendre à renégocier leur taux. D'ailleurs, faire une deuxième ou troisième renégociation n'est pas non plus impossible...Et, pour ceux qui ont déjà renégocié leur crédit au plus bas, il y a encore des opportunités pour faire des économies grâce au rachat de votre assurance de prêt.

A propos de CREDIXIA

Depuis 1999, CREDIXIA conseille les emprunteurs dans la recherche de leurs financements immobiliers. Son expertise en tant qu'assureur lui permet également de négocier les meilleures délégations d'assurances auprès des banques. Fidèle à sa promesse, CREDIXIA maintient son positionnement en offrant un service gratuit : « frais de dossier bancaire et courtage à 0€ pour tout financement d'une résidence principale, secondaire et du premier investissement locatif ». CREDIXIA est indépendant de toutes institutions financières. En tant que membre de l'AFIB, Association Française des Intermédiaires Bancaires, CREDIXIA s'engage à en respecter le code éthique.